

The background is a vibrant blue with several overlapping, semi-transparent circles of varying shades. On the right side, there is a dark blue rectangular area that serves as a backdrop for the text.

Incitations à l'Investissement en Serbie



Mladjan Dinkic
Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Economie et du
Développement Régional

« Ces huit dernières années, nous avons consacré nos efforts à l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements en Serbie. Les conditions macro-économiques sont stables, accompagnées d'une forte croissance du PIB et des investissements étrangers. Nous avons identifié le besoin d'outils juridiques adaptés, d'un environnement fiscal stimulant et efficace non seulement pour soutenir les sociétés existantes, mais aussi pour en attirer de nouvelles. Depuis l'an 2000, un certain nombre de lois ont été adoptées, faisant de la Serbie un leader en matière de réformes économiques, tel qu'indiqué par World Bank's Doing Business 2006.

Cette publication aspire à présenter les outils incitatifs créés pour répondre à vos besoins entrepreneuriaux de la meilleure manière possible. »

Incitations financières	Industrie automobile, électronique, TIC: subventions jusqu'à 25% du montant de l'investissement
	Production, services, R&D: subvention de 2 000€ à 10 000€ par nouvel emploi créé
	Aide à la réalisation du projet fournie par le Service National pour l'Emploi
Incitations fiscales	10 années d'exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices pour les gros investissements
	Jusqu'à 80% de crédit d'impôt sur les bénéfices pour les investissements en immobilisations
	Réduction de l'impôt sur les bénéfices pour chaque emploi créé
	5 années d'exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices pour les concessions
	Report des pertes sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans
	Absence de double imposition
	Amortissement accéléré des immobilisations
	Exonérations de charges sociales et patronales
Jusqu'à 50% de déduction sur le revenu annuel imposable	
Autres incitations	Suppression des droits de douanes à l'import

Accordez-vous un bonus

Projets éligibles Des subventions d'Etat sont proposées aux projets Greenfield ou Brownfield, à l'exception des secteurs du commerce, du tourisme, de l'hôtellerie et de l'agriculture. Sont éligibles les entreprises ayant une activité manufacturière, une

présence sur le marché international des services marchands ou dédiée à la recherche et au développement. De plus, une catégorie particulière de subventions d'Etat existe pour les projets à grande échelle dans les secteurs de l'automobile, de l'électronique et des TIC.

Récapitulation des aides financières				
Secteurs éligibles	Automobile, électronique, TIC	Industries manufacturières	Services	R&D
Montant des subventions	Jusqu'à 25% de l'investissement total	€2 000 - €5 000	€2 000 - €10 000	€5 000 - €10 000
Montant minimum d'investissement	€200 M	€1 M - €3 M	€0,5 M	€0,25 M
Nombre minimum de nouveaux emplois créés	1 000	50	10	10

Critères du programme Pour les projets à grande échelle, le montant des subventions est déterminé par le gouvernement, au regard de l'importance, de la valeur et du terme de l'investissement.

Pour les autres projets, l'état accorde ses fonds sur la base des critères suivants:

- références de l'investisseur,
- la participation de fournisseurs nationaux au produit final et l'effet de l'investissement sur les entreprises locales,
- la durabilité de l'investissement,
- les effets induits en termes de R&D,
- les effets en termes de ressources humaines,
- l'impact environnemental,
- le montant du chiffre d'affaires international, pour les investissements dans le secteur des services,
- les effets sur le développement des communautés locales et
- le support des municipalités aux déductions de charges locales.



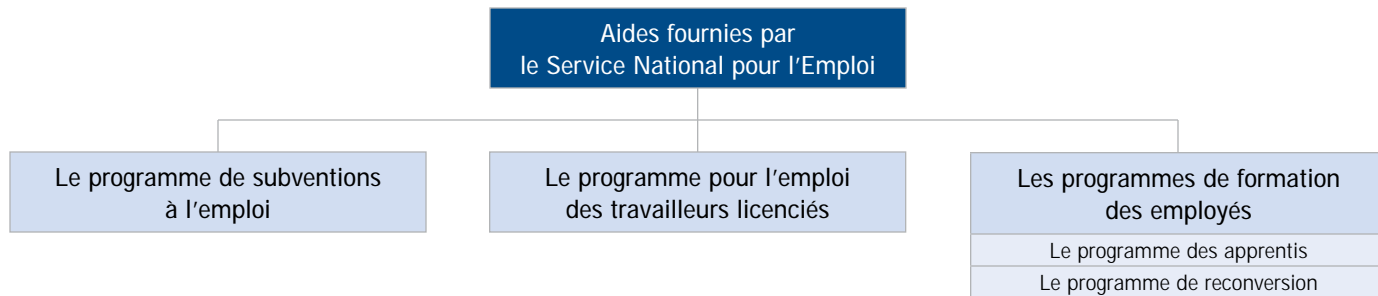


Processus de règlement Toute autre demande d'aide au financement dans le cadre du programme de subvention doit être soumise à l'Agence Serbe pour la promotion des investissements et des exportations (Serbia Investment and Export Promotion Agency, SIEPA). La documentation nécessaire est disponible sur le site internet de l'Agence: www.siepa.gov.rs.

Selon l'évaluation des projets d'investissement, les fonds pour les projets sélectionnés sont accordés suivant leur corrélation aux critères précédemment mentionnés, et libérés en quatre étapes durant la durée de vie du projet:

- 1ère phase - Après la signature du contrat de vente ou de la location du terrain;
- 2nde phase - Après l'approbation du projet de construction;
- 3ème phase - Après l'obtention du permis d'exploitation;
- 4ème phase - Après que le nombre d'emplois envisagé par le projet soit atteint.

Des offres alternatives pour votre valeur ajoutée



Le programme de subventions à l'emploi

Une limite de 50 employés Le programme de subventions a l'emploi inclut une aide de l'état pour le recrutement d'un maximum de 50 personnes, enregistrées comme sans-emploi par le Service National pour l'Emploi et déclarées comme travailleurs licenciés. Le montant de l'aide dépend du taux de chômage dans la municipalité dans laquelle est implanté le projet, et peut être revalorisé par l'emploi de travailleurs « à haut risques ».

Municipalités/Employés	Montant des aides
Municipalités les moins développées	RSD 160 000 (env. €1 800)
Municipalités non-développées	RSD 130 000 (env. €1 450)
Autres municipalités	RSD 80 000 (env. €900)
Personnes handicapées, membre de la minorité ethnique Rom, personnes âgées de plus de 50 ans, jeunes adultes sans soins parentaux de plus de 18 ans	RSD 40 000 (env. €450)

Le programme pour l'emploi des travailleurs licenciés

Bénéficiaires éligibles Ce programme offre une subvention unique pour l'emploi de personnes licenciées suite à la faillite de l'entreprise. La subvention, d'un montant de 100 000 RSD (soit approximativement 1 100€), peut être

augmentée de 80 000 RSD (env. 900€) par l'emploi de travailleurs licenciés répondant aux critères suivants:

- Ils se rapprochent du seuil limite de pauvreté;
- leurs indemnités de licenciement n'excède 3 000€.



Le programme des apprentis

Catégories du programme L'incitation à l'apprentissage inclut une aide de l'Etat pour la formation des apprentis. Ce programme sera appliqué durant l'année 2009, prévoyant le remboursement de salaire pour un total de 10 000 personnes qui sont employées pour la première fois.

Education	Durée maximale du programme	remboursement de salaire
Niveau lycée	6 mois	RSD 16 000 (env. €180)
Niveau lycée professionnel	9 mois	RSD 18 000 (env. €200)
Diplôme universitaire	12 mois	RSD 20 000 (env. €220)

Le programme de reconversion

Conditions du programme Le programme de reconversion est organisé par le Service National pour l'Emploi à la demande de l'entreprise, à la condition qu'il n'y ait pas de travailleurs qualifiés, enregistrés comme demandeur d'emploi auprès de l'Agence nationale, ou bien qu'ils leur manquent une qualification spécifiquement requise par l'entreprise. La sélection des candidats

est réalisée conjointement par l'Agence nationale pour l'Emploi et l'entreprise elle-même. Le programme peut se dérouler dans les locaux de l'entreprise ou bien au sein de l'organisme de formation sélectionné. Plus important encore, les coûts de formation peuvent être pris en charge à hauteur de 70 000 RSD, soit approximativement 780€, par employé.

Un taux exceptionnel d'imposition sur les bénéfices

10% de taux d'imposition Rejoignez les sociétés dont les bénéfices profitent déjà de cette offre exceptionnelle.

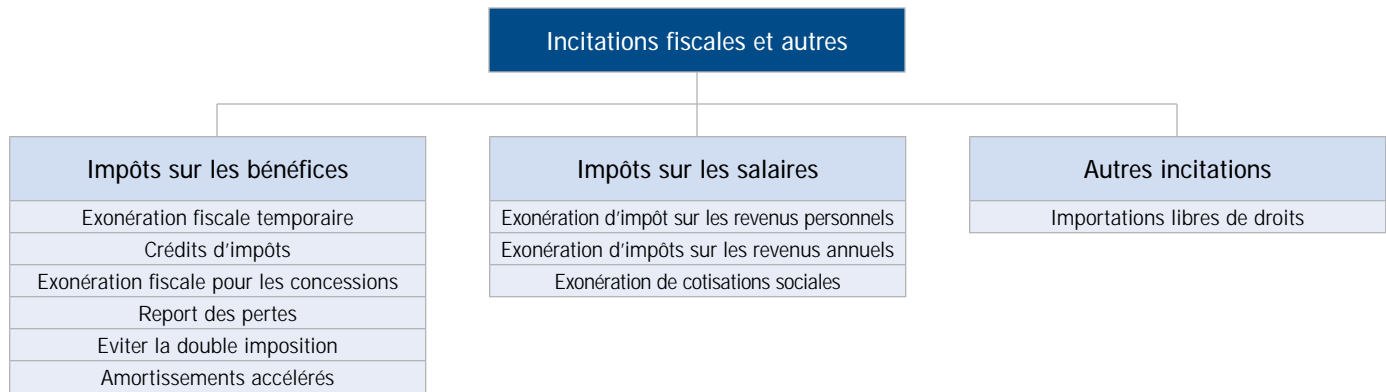
Impôt sur les bénéfices

Serbie	10%
Bulgarie	10%
Roumanie	16%
Hongrie	16%
Slovaquie	19%
Pologne	19%
Croatie	20%
République Tchèque	24%

Source: PricewaterhouseCoopers



Diverses incitations fiscales créées pour vous satisfaire.
 Lesquelles choisirez-vous?



Crédits d'impôts

Crédit d'impôt de 20% Le montant des impôts dus peut être réduit de 20% de la valeur des immobilisations pour une certaine période. Cette réduction ne peut excéder 50% du total de l'impôt exigible et ne peut être reconduite sur une période excédant 10 ans.

Crédit d'impôt de 80% Un grand nombre de secteurs peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt correspondant à 80% de la valeur des immobilisations. La part inutilisée peut être reconduite sur 10 ans.

Crédit d'impôts de 40% pour les PME Un crédit d'impôt de 40% est accordé pour les investissements en immobilisations durant l'année de leur réalisation et ne peut excéder 70% du montant de l'impôt dû.

Réduction d'impôts pour les emplois créés Une réduction d'impôt de 2 ans, correspondant à 100% du salaire brut et aux contributions sociales de l'employé est accordée pour la création de nouveaux emplois, si le nombre total d'employés est maintenu durant cette période.



Exonération fiscale temporaire

Réduction fiscale pour les grands investisseurs Les sociétés sont exonérées d'impôts sur les bénéfices pour une période de 10 ans à compter de la première année durant laquelle elles déclarent des bénéfices imposables, si:

- elles investissent en immobilisation une valeur supérieure à 600 millions de RSD (approximativement 7 millions d'euro)
- elles emploient un minimum de 100 personnes à temps plein durant la période d'investissement.

Exonération fiscale pour les concessions

Une réduction fiscale sur 5 ans Une exonération fiscale temporaire sur les bénéfices est accordée aux investissements en concession à partir du jour où ils sont complètement réalisés. Aucun impôt n'est dû si un revenu est tiré de l'investissement en concession avant qu'il ne soit intégralement réalisé.

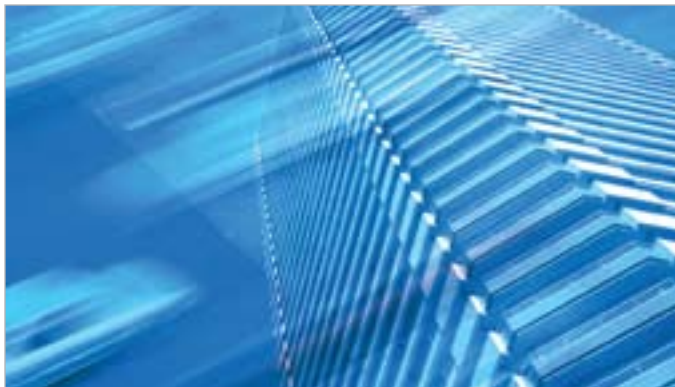
Report des pertes

Une période de 10 ans Un déficit fiscal, inscrit comme tel dans la déclaration fiscale, peut être reporté et compensé par de futurs bénéfices sur une période de 10 ans.



Amortissements accélérés

Un taux supérieur de 25% Le contribuable a le droit d'appliquer un taux d'amortissement sur les immobilisations jusqu'à 25% supérieur aux taux habituellement pratiqués. Cet allègement fiscal est applicable aux immobilisations telles que les équipements informatiques, ou utilisées dans un but écologique, pour la recherche scientifique ou la formation professionnelle.



Eviter la double imposition

Incitations mutuelles Un contribuable qui perçoit un revenu a l'étranger, n'est pas assujetti à l'impôt sur les revenus en Serbie avec les pays qui ont signé un traité de non-double imposition avec la Serbie.

Conventions de non-double imposition			
Pays	Prise d'effet	Pays	Prise d'effet
Allemagne	1988	Italie	1983
Belgique	1981	Norvège	1985
Bulgarie	2000	Pays-Bas	1982
Chine	1997	République Tchèque	2005
Croatie	2004	Russie	1995
Chypre	1986	Slovaquie	2001
Finlande	1987	Slovénie	2003
France	1975	Suède	1981
Grande-Bretagne	1982	Suisse	2007

Source: Gazette officielle de la République de Serbie

Impôt sur le revenu

Une imposition avantageuse des salaires Les individus sont assujettis à l'impôt sur les revenus provenant de différentes sources. Le taux est de 12% sur les salaires, les autres sources de revenus étant généralement taxées à 20%. Les non-résidents sont imposés sur leurs revenus serbes.

Base de la réduction d'impôt Le contribuable a droit à un crédit d'impôt correspondant à ce qu'il a déjà payé sur ses revenus à l'étranger. La base d'imposition des salaires en Serbie est réduite de 5 938 RSD (env. 65€) par mois pour tous les employés travaillant à temps plein.

Taux d'imposition des salaires	
Pays	Taux
Serbie	12%
Bulgarie	20-24%
Croatie	15-45%
Roumanie	16%
Slovaquie	19%

Source: PricewaterhouseCoopers



Exonération des cotisations patronales L'employeur qui engage de nouveaux employés pour une durée indéterminée, est exonéré de cotisations patronales pour les périodes suivantes :

3 ans	Pour les apprentis de moins de 30 ans enregistrés comme demandeur d'emploi auprès de L'Agence National pour l'Emploi
	Pour les personnes handicapées
2 ans	Pour les personnes de moins de 30 ans enregistrées comme demandeur d'emploi par L'Agence National pour l'Emploi depuis plus de 3 mois.
	Pour les personnes de 45 ans et plus enregistrées comme demandeur d'emploi par L'Agence National pour l'Emploi depuis plus de 6 mois et percevant l'allocation chômage.

Impôt sur le revenu annuel

10 à 15% d'impôt annuel Pour les citoyens étrangers en Serbie, le revenu annuel est imposé s'il est 5 fois supérieur à la moyenne du salaire annuel en Serbie. Le taux d'imposition est de 10% pour le revenu annuel s'il est inférieur à 8 fois la moyenne du salaire annuel en Serbie, 15% s'il est supérieur à 8 fois. Le revenu imposable

est réduit de 40% de la moyenne nationale du salaire annuel pour le contribuable et d'encore 15% de la moyenne nationale du salaire annuel pour les personnes à sa charge. Le montant total des déductions ne peut pas excéder 50% du revenu imposable.

Exonération de cotisations sociales

Exonération de charges sociales Un employeur peut être exonéré du paiement des contributions à l'assurance sociale pour les périodes suivantes :

3 ans	Pour les apprentis de moins de 30 ans enregistrés comme chômeurs auprès du service national pour l'emploi.
	Pour les personnes handicapées.
2 ans	Pour les personnes de moins de 30 ans enregistrées comme sans-emploi par le service national de l'emploi depuis plus de 3 mois.
	Pour les personnes de 45 ans et plus enregistrées comme sans-emploi par le service national pour l'emploi depuis plus de 6 mois et perçoivent des allocations chômages.



Importation libre de droit

Exonération de droit de douane Les investisseurs étrangers sont exonérés du paiement des droits de douanes ou bénéficient de droits réduits sur les produits suivants :

Equipement	Importation libre de droits sur les équipements d'occasion et les véhicules de transport, dans la limite de la valeur des parts sociales détenues par l'investisseur étranger dans une société serbe 1% de droits de douane sur l'import d'équipement neuf si: 1) il n'est pas produit en Serbie, 2) il est utilisé dans le secteur industriel, minier, agricole, de la pêche, de l'exploitation forestière, de la gestion de l'eau ou de la construction, 3) sa valeur est supérieure à 200 000€
Matières premières	1 à 5% de droits de douane sur l'import de certaines matières premières si: 1) elles sont utilisées dans le seul cadre de la production, et 2) elles ne sont pas produites en Serbie, ou bien dans une quantité, une gamme et/ou une qualité insuffisante ou inadéquate
Tabac transformé	Importation libre du tabac transformé si : 1) il est utilisé dans le seul cadre de la production, 2) il n'est pas produit en Serbie ou bien dans une quantité, une gamme et/ou une qualité insuffisante ou inadéquate

Là, où les experts se réunissent - SIEPA

L'Agence Serbe pour la Promotion des Investissements et des Exportations (SIEPA) est la structure principale du gouvernement serbe qui gère la promotion des investissements directs étrangers. La SIEPA fournit des informations nécessaires à toutes les entreprises souhaitant créer, développer ou exploiter une entreprise en Serbie. Elle aide en outre les producteurs serbes voulant développer leur entreprise à l'international.

Services en phase de pré-investissement

- Information sur les IDE et la législation locale en la matière;
- Données macroéconomiques et profils d'industries spécifiques;
- Analyses des coûts d'exploitation;
- Présentations des opportunités d'affaires.

Services lors de la mise en place de l'investissement

- Assistance à la création de l'entreprise (enregistrement, permis de travail, espace de bureau etc.);
- Identification des lieux pour les projets « Greenfield »;
- Recherche des installations existantes pour les investissements « Brownfield »;

- Organisation des visites sur place;
- Rencontre avec les partenaires potentiels en vue de Joint Venture;
- Facilitation des contacts avec les autorités nationales et locales.

Services en phase de post-investissement

- Assistance lors des contacts avec l'administration sur les plans national et local;
- Conseils concernant les entreprises prestataires de services (banques, sociétés de leasing, sociétés de consulting, bureaux d'avocats, agences immobilières etc.);
- Mise en relation avec les fournisseurs locaux.

L'équipe d'experts qui compose l'agence vous assiste dans vos démarches personnelles et professionnelles. Les services gratuits du SIEPA satisfont au mieux les besoins et demandes de votre société.

SIEPA • 3 Rue Vlajkovicева • 11000 Belgrade, République de Serbie
Tél: +381 11 3398 550 • Fax: +381 11 3398 814
office@siepa.gov.rs • www.siepa.gov.rs

- Pays de l'UE
- Pays non-membres de l'UE
- ALECE (CEFTA)
- 10ème Corridor Pan-Européen
- 7ème Corridor Pan-Européen



Serbia Investment and
Export Promotion Agency
3 Rue Vojkovičeva
11000 Belgrade
République de Serbie
Tél: +381 11 3398 550
Fax: +381 11 3398 814
e-mail: office@siepa.gov.rs
www.siepa.gov.rs

